

Stade des Prés de Vaux - Restructuration des vestiaires - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au début de cette année, la Ligue de Franche-Comté de Football a mis en demeure la Ville de Besançon de procéder à la mise en conformité des installations du Stade des Prés de Vaux.

Ce club contribuant fortement à l'animation du quartier, les dirigeants ont souhaité le réaménagement des vestiaires, de façon à pouvoir continuer leur activité sur le site.

Les études menées par les services techniques municipaux ont permis d'estimer ces travaux à 184 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux proposé,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordres de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits inscrits aux BP 1994 et 1995, chapitre 903.51/232.00506 (service 33000),
- inscrire au budget le montant des participations du Département dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.51/1053.506 (33000) et en dépenses au chapitre 903.51/232.00506 (33000),
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.